

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU Vendredi 10 juillet 2020**

### **20 Heures 30**

**Présents :** Mmes ROSSI Joëlle, EGON Violette et OZIL Stéphanie,  
MM. CHARBONNIER Maurice et SUEUR Julien.  
Mmes CHEYNEL Adeline, COLAS Liliane, FROMONT Michelle et  
HASSAPIS Renée.  
MM. CALDERAN Dominique, CHEVILLIAT Bernard, DEBOEUF Michel, DIVES  
Loïc et OZIL Hervé.

**Absents :** Mme Isabelle TORAN qui donne procuration à Joëlle ROSSI.

**Monsieur Maurice CHARBONNIER est élu secrétaire de séance.**

Le point à l'ordre du jour « Désignation délégués pour élections sénatoriales », devant faire l'objet d'un procès-verbal spécifique, est reporté au début du Conseil et est débattu à 20h00.

### **COMPTE RENDU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2020 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

### **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SDE**

Le Maire expose qu'à la suite des dernières élections municipales, le SDE 07, auquel adhère la commune est appelé à renouveler son Comité Syndical.

Celui-ci est composé notamment de délégués appelés à représenter les communes qui adhèrent directement au SDE 07 à titre de communes « isolées » (c'est-à-dire non membres d'un groupement déjà compétent en matière d'énergie – SIE, SIVM, Communauté de Communes), la désignation de ces délégués se faisant désormais à l'échelle de l'arrondissement.

Les nouveaux statuts du SDE 07 approuvés par arrêté préfectoral du 26/11/2007, prévoient en effet que, pour cette catégorie de communes, dont la nôtre, celles-ci sont représentées par des délégués désignés à l'échelle de l'arrondissement, à raison d'un délégué pour 3.000 habitants ou fraction de 3.000 habitants.

Ces délégués sont élus par un collège électoral constitué dans chaque arrondissement et comprenant un électeur par commune intéressée, désigné par le Conseil Municipal.

Les collèges électoraux seront ensuite appelés à se réunir à la mairie du chef-lieu de l'arrondissement, ou le cas échéant dans une autre commune de l'arrondissement, sur convocation du Président du Syndicat Départemental, afin de procéder à l'élection des délégués d'arrondissement.

Il nous appartient donc d'élire le représentant de la commune qui participera au collège électoral chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du SDE 07 pour l'arrondissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Maurice CHARBONNIER en qualité de représentant titulaire de la commune pour participer au collège électoral qui sera chargé de l'élection des délégués de l'arrondissement au Comité Syndical du SDE 07 et Monsieur Dominique CALDERAN en qualité de représentant suppléant.

### **COMMISSION MAPA**

Le Conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission « Marché à Procédure Adaptée » et d'élire les personnes suivantes :

- 3 titulaires : Maurice CHARBONNIER, Joëlle ROSSI, Liliane COLAS
- 3 suppléants : Dominique CALDERAN, Violette EGON, Hervé OZIL

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la liste ci-dessus pour la commission MAPA.

### **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Le Conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission « d'appel d'offres » et d'élire les personnes suivantes :

- 3 titulaires : Maurice CHARBONNIER, Joëlle ROSSI, Liliane COLAS
- 3 suppléants : Dominique CALDERAN, Violette EGON, Hervé OZIL

Le Conseil municipal décide, par 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 13 POUR, de valider la liste ci-dessus pour la commission d'Appel d'offres.

### **CONVENTION TRIPARTITE POUR ÉCHANGE FONCIER**

Par convention en date du 22 novembre 2016, le Département, la Commune et l'Entreprise ont organisé les échanges de parcelles et de voiries par voie amiable, dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement de la RD1 en la réinscrivant dans un nouveau tracé situé à l'extérieur du site de l'entreprise-laboratoire M&L (usine Melvita) ; cet aménagement, situé sur la Commune de Lagorce, à partir du PR5+170, ayant pour objectif de répondre, d'une part, aux enjeux du développement économique communautaire, d'autre part, aux besoins de réhabilitation et de sécurisation de la route départementale.

Aux termes de ladite convention,

Le département de l'Ardèche s'est engagé à :

- Désaffecter, déclasser puis céder l'ancien tracé de la RD1 à l'Entreprise pour un linéaire de 270 mètres,
- Céder à l'amiable le reste de l'ancien tracé de la RD1 à la Commune pour un linéaire de 120m,
- Intégrer dans son Domaine Public le nouveau tronçon de la RD1.

La commune de Lagorce s'est engagée à intégrer dans son domaine public la section de RD1 actuelle (120m).

L'Entreprise s'est engagée à acquérir l'ensemble des parcelles et à céder gratuitement l'emprise parcellaire de la nouvelle voie créée au Département.

Accord du Conseil municipal, pour valider la convention tripartite pour un échange foncier.

## **CONVENTION CNRACL**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour valider et signer la nouvelle convention avec le Centre De Gestion concernant l'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL (mission de contrôle, de réalisation et de suivi des dossiers).

Cette nouvelle convention prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit un terme au 31 décembre 2022.

## **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS CNAS**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'élire 1 délégué des élus et 1 délégué des agents pour le CNAS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- élu : Joëlle ROSSI
- agent : Patricia PASCAL

## **DÉSIGNATION RÉFÉRENT AMBROISIE**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de choisir un référent « Ambroisie ».

Il est proposé de confier cette tâche à Madame Adeline CHEYNEL.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## **ÉCOLE DE RUOMS : Demande participation piscine**

La Commune de Ruoms nous demande de leur régler un titre émis le 22 novembre 2019, correspondant à la participation d'un enfant habitant notre commune et scolarisé à l'école Jean Moulin à Ruoms ; cet enfant a participé à une sortie à la piscine de Lablachère (SMAM).

Considérant que :

- nous avons une école à Lagorce,
- qu'aucune dérogation n'a été signée pour l'inscription hors de la Commune,
- que nous payons un forfait par habitant au SMAM.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas régler les 63,59 euros réclamés par la Commune de Ruoms.

## **NOUVELLES INSCRIPTIONS AUX COMMISSIONS**

Des élus souhaitent se rajouter à certaines Commissions :

- Madame Isabelle TORAN ;
  - Commission Affaires scolaires,
  - Commission Relations aux associations, lien social et jeunesse
  - Commission Communication
- Madame Liliane COLAS ;
  - Commission Aménagement, Urbanisme, Voirie
- Monsieur Julien SUEUR ;
  - Commission Développement économique, environnement, tourisme
- Madame Adeline CHEYNEL ;
  - Commission Aménagement, Urbanisme, Voirie

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## **ASSOCIATIONS**

### **1) Affiches**

Le Conseil décide à l'unanimité d'imprimer gratuitement 20 affiches A4 ou 10 affiches A3 par association et par manifestation, en noir et blanc sur papier couleur.

### **2) Terrains communaux**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération du 29 juillet 2019 concernant la mise en place du versement de 50% des bénéfiques en faveur de l'école, lorsqu'il y a prêt du terrain communal pour une manifestation,
- d'établir une convention entre l'association et la Mairie lors de manifestations.

## **SERVICE DE L'EAU : Annulation titre**

Lors de la relève des compteurs du premier semestre 2020, il a été constaté 27m<sup>3</sup> au compteur de l'association Graine de Jardin.

Une délibération en date du 13 juin 2019, indique que la Commune prend en charge les 100 premiers mètres cube, chaque année, tout dépassement restant à la charge de l'association, ainsi que les frais d'abonnement concernant le compteur d'eau.

Après calcul, il est proposé d'annuler 46,91 euros sur la facture 2020-001-000350 dont le montant initial était 78,16 euros.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour annuler 46,91 euros.

Il restera donc 31,25 euros à régler par l'association Graine de Jardin.

## **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS POUR ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Point traité en début de séance.

### **AUDIT FINANCIER**

Madame le Maire propose de lancer un audit financier de début de mandat.  
Des entreprises vont être démarchées.

Accord du Conseil municipal par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

### **DIVERS**

- Crypte : information est donnée sur les Cordes en Balade
- Ecole de musique : mise à disposition de la Crypte pour un petit concert vendredi 24 juillet 2020 à 18h00.
- Cinéma plein air : la maison de l'image propose dimanche 26 juillet 2020 à 21h30, sur la grande terrasse sous le restaurant Les Tilleuls, Les Misérables (2019) de Ladj Ly.
- Ordinateurs : Madame Joëlle ROSSI informe le Conseil, qu'une commande de trois ordinateurs, pour un montant de 3.413,16 euros, a été faite. Un pour Madame le Maire, un pour la bibliothèque et un en remplacement à l'accueil qui est obsolète. Celui actuellement à l'accueil sera mis à disposition des élus.
- Association Musique du monde : l'association souhaite organiser un autre vide grenier le 23 août 2020. La commission association se réunira prochainement et prendra une décision.

Levée de séance à 21 heures et 30 minutes.